



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

DCM 23/097

SCOLAIRE – Prévention de l'évitement scolaire – Signature de convention de mise à disposition de données Caisses des Allocations Familiales relatives au suivi de l'obligation scolaire

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 27 septembre 2023 à 19h05, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 21 septembre 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine par M^{me} PRIM Céline
- M^{me} DUFOUR Florence par M^{me} CHATELLET Brigitte
- M^{me} BROUTIN Gaëlle par M^{me} MARTINHO Sandrine
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle par M^{me} LABUS Ewa
- M^{me} GOUAR Saara par M. HAUDRECHY Christophe
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M. FONTANA Alexandre par M^{me} OROSCO Claire
- M^{me} MICHEL Fleur par M. LECLERC Grégory
- M. BATTISTINI Clément par M. CHAMBERT Julien

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19h08 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 19h55 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 23/065)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M. BATTISTINI Clément, à 21h10 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/068)
- M^{me} PRIVAT Christine, à 00h13 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/095)
- M^{me} OROSCO Claire, à 00h30 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 00h46 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} DUPLA Marie-Chantal, à 00h57 (a pris part à tous les votes)

ABSENCE :

M^{me} LECLERC Céline

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231020-DCM23-097-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

VILLE DE
HOUILLES

DCM 23/097

DIRECTION DE LA RESTAURATION ET DE L'ÉDUCATION

Objet : Prévention de l'évitement scolaire – Convention de mise à disposition de données CAF relatives au suivi de l'obligation scolaire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L. 131-6 et R. 131-10-1,

Vu le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif règlement général sur la protection des données,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Considérant la volonté de la Ville de répertorier tous les enfants de son territoire en âge d'être scolarisés,

Considérant la mise à disposition, par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, des données visées à l'article R. 131-10-3 du code de l'Éducation en vue du recensement des enfants résidants dans la commune et soumis à l'obligation scolaire,

Considérant le projet de convention transmis par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, définissant les modalités de cette mise à disposition.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition des données relatives au suivi de l'obligation scolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.

Article 2 : **S'ENGAGE** à ce que les informations fournies par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ne puissent être utilisées à d'autres fins que celles prévues par ladite convention.

Article 3 : **S'ENGAGE** à assurer la protection des données de façon constante et en respect de l'état de l'art et à informer la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines sans délai en cas d'incident de sécurité ayant impacté les données traitées.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 20 octobre 2023

Publication effectuée le : 20 octobre 2023

Exécutoire ce jour : 20 octobre 2023

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,


Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231020-DCM23-097-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023